

NAISSANCE DU CABINET OYAT *L'intelligence collective au service de nos clients*

PARIS (25 janvier 2022) — Nous avons le plaisir d'annoncer l'ouverture à Paris du cabinet d'avocats Oyat porté par trois associés fondateurs : Marie-Hélène Tonnellier, Caroline Basdevant-Soulié et Laurent de La Brosse. Ils sont accompagnés par Guillaume Ledoux et Romain Canot, anciens Counsels, qui deviennent associés au sein de cette nouvelle structure et de Charlotte Barraco-David, Counsel.

Le cabinet compte ainsi dès son ouverture une équipe pluridisciplinaire et expérimentée d'une vingtaine d'avocats.

Oyat est un cabinet d'avocats à l'esprit pionnier, un vivier de talents rassemblant des professionnels reconnus pour leur excellence en M&A, Private Equity, droit public des affaires, droit de l'environnement, droit de l'énergie, digital et IP, droit commercial, droit immobilier et contentieux.

Chacun y travaille avec agilité, en France comme à l'international, en s'appuyant sur un réseau étendu d'experts situés principalement en Europe, en Asie et aux États-Unis pour offrir à chaque client l'accompagnement stratégique et opérationnel exigé.

A l'image de l'oyat, cette « plante-liant » agile et robuste qui assure la cohésion, l'unité et la pérennité de la dune face aux éléments, cette intelligence collective est une vraie force. Associée à un esprit entrepreneurial, elle permet au cabinet de se projeter dans les défis de demain avec une vision d'avocats engagés, constamment à l'écoute des changements économiques, sociétaux et technologiques.

Chez Oyat, chaque client a la possibilité de se constituer son équipe dédiée de multi-spécialistes en alliant les expertises, les synergies et la souplesse nécessaires pour répondre à ses problématiques complexes.

Ses avocats, rompus au travail d'équipe en mode projet, exercent leur profession pour, mais également et surtout aux côtés de leurs clients. Concevant leur rôle comme celui d'un partenaire et conseil en stratégie, ils sont capables, de par leur expérience, d'intervenir tant dans l'anticipation des problématiques de leurs clients que pour les aider à définir la meilleure stratégie sur des sujets innovants ou défensifs nécessitant écoute, compréhension, ténacité, rigueur et combativité.

A l'écoute d'un monde qui bouge, ses associés cherchent à guider et à accompagner chaque avocat d'Oyat dans un esprit ambitieux et de dépassement de soi, mais aussi de solidarité et d'écoute.

Marie-Hélène Tonnellier, dirige le département Digital/IP et intervient sur les projets informatiques notamment liés à la stratégie de transformation digitale des entreprises, dans le cadre des litiges technologiques, sur les questions liées aux nouvelles technologies (intelligence artificielle, drones, robots, blockchain, ...) et aux données personnelles et/ou publiques ainsi que dans le cadre des projets e-commerce. Elle enseigne notamment en master 2 Droit du numérique de l'Université Paris-Saclay.

Marie-Hélène a exercé en tant qu'associé au sein du cabinet Latournerie Wolfrom pendant 23 années, après avoir travaillé un an à Londres puis 9 ans au sein de Moquet Borde et Jeantet.

Caroline Basdevant-Soulié qui dirige le département Corporate/M&A et Guillaume Ledoux sont pour leur part spécialisés en corporate, avec un fort ancrage en private equity. Ils conseillent des dirigeants,

des groupes français et internationaux et des fonds d'investissement. Ils ont également une pratique en corporate venture.

Caroline est spécialisée dans les opérations de private equity (prise de participations minoritaires et majoritaires) de joint-ventures, de fusions-acquisitions, de restructurations, et de corporate venture. Elle conseille des managers, des sociétés françaises et étrangères ainsi que des fonds d'investissement notamment dans les secteurs Tech et santé.

Caroline est avocate au barreau de Paris et diplômée d'un LLM de l'Université de Berkeley aux Etats-Unis. Elle a exercé pendant 9 ans au sein du cabinet Latournerie Wolfrom après avoir travaillé 11 ans auprès des cabinets internationaux Hogan Lovells et Bird & Bird et a été détachée à la Caisse des dépôts et consignations pendant 15 mois entre 2010 et 2011 pour mettre en place les plateformes de pôle de compétitivité.

Guillaume Ledoux accompagne des entreprises, fonds d'investissements et équipes dirigeantes dans le cadre d'opérations de haut de bilan, de prise de participation, de restructuration et de mise en place de management package. Il conseille également de nombreuses start-ups dans le cadre de leur développement et de leur financement, que ce soit au stade de leurs premières levées (seed BA/VC) ou séries A/B.

L'équipe est notamment intervenue sur des opérations d'envergure aux côtes de CDC, telles que par exemple, avec l'équipe Digital, le montage et la négociation du projet de mise en place de la Joint Venture Alentour (plateforme technique de recensement des offres touristiques en France) entre Amadeus et CDC pour relancer le tourisme en France, projet initié par Bruno Le Maire, ou auprès de BPI dans le cadre du LBO de Mesotrans.

Laurent de la Brosse dispose d'une expertise très significative en matière de passation et d'exécution d'opérations complexes, tant en conseil qu'en contentieux, notamment dans la conduite d'opérations de valorisation ou la réalisation de grandes infrastructures. Il est également très actif dans le secteur des mobilités. Il dispose d'une expérience des relations institutionnelles et d'une parfaite connaissance des process d'adoption de la décision publique qui lui permettent d'apporter à ses clients un conseil stratégique tourné vers la réussite de leurs projets. Il s'attache à construire une relation de confiance et de proximité avec ses clients et à délivrer des conseils juridiques sécurisés et pragmatiques. Précédemment Laurent a travaillé 23 ans au sein de l'équipe droit public du cabinet Latournerie Wolfrom dont il était associé.

A ses côtés, Romain Canot a développé une expertise très pointue en droit de l'environnement tant en conseil qu'en contentieux administratif ou judiciaire dans les secteurs de l'industrie, des services, de l'énergie et des grandes infrastructures. Au soutien d'une clientèle d'opérateurs publics et privés confrontée aux exigences croissantes liées à la maîtrise des enjeux environnementaux, Romain intervient plus particulièrement dans les domaines du droit des sites et sols pollués, de l'économie circulaire, ainsi qu'en risques technologiques et sanitaires.

Il dispose également d'une solide expérience en matière de montages complexes public-privé, en phase de passation et d'exécution (contrats publics, concurrence, domanialité publique...).

« Nous voulons innover sur tous les terrains du droit, tout en gardant notre agilité d'exercice. Nous sommes convaincus que la complémentarité des métiers et des expertises est une chance fabuleuse de former une intelligence collective, naturelle, presque organique capable d'influer positivement sur l'avenir de nos clients », annoncent les associés.



Confiant dans sa capacité à faire venir des talents partageant la même ambition, la même énergie et la même motivation, pour compléter son savoir-faire et rester toujours à la pointe de l'innovation, Oyat souhaite poursuivre son développement en se renforçant dans certaines expertises et secteurs tels que prioritairement regulatory/santé, immobilier, énergie ou encore NFT.

Le Cabinet intervient pour le compte d'entreprises françaises et internationales, publiques et privées telles que Bolloré, Crédit Agricole Assurances, Paris La Défense, Eutelsat, Sopra Steria, Njuko, CDC, Oui sncf, Conforama, Central Supelec, Relais & Châteaux, Galeries Lafayette, Bein sports, CDC, BPI, Arpilabe, entre autres.